DÉSHUMANISÉ·E·S À DESSEIN

VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS À EL PASO

RAPPORT
DE RECHERCHE

AMNESTY INTERNATIONAL

SOMMAIRE

DÉSHUMANISÉ·E·S À DESSEIN – SYNTHÈSE 3

DÉTENTION ARBITRAIRE 3

DIFFICULTÉS D'ACCÈS À UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET À UNE PROCÉDURE RÉGULIÈRE 3

LES RESSORTISSANT·E·S VÉNÉZUÉLIEN·NE·S VISÉS DE FAÇON DISPROPORTIONNÉE 4

CONDITIONS DE DÉTENTION INHUMAINES 5

RECOMMANDATIONS 5

DÉSHUMANISÉ·E·S À DESSEIN – CONCLUSIONS 6

LA DÉTENTION ARBITRAIRE DE PERSONNES LES EXPOSANT À DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS (NON-REFOULEMENT) 7

LA DÉTENTION RESTREIGNANT LE DROIT À UNE PROCÉDURE RÉGULIÈRE ET L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET SERVICES JURIDIQUES FONDAMENTAUX 10

INQUIÉTUDES POUR LES VÉNÉZUÉLIEN·NE·S CIBLÉ·E·S PAR UN TRANSFERT VERS GUANTÁNAMO ET UNE EXPULSION ILLÉGALE VERS LE SALVADOR AUX TERMES DE LA LOI SUR LES ENNEMIS ÉTRANGERS 14

CONDITIONS DE DÉTENTION 19

Cette synthèse présente les conclusions et les observations d'Amnesty International issues d'une mission de recherche en avril 2025 à El Paso (Texas), et notamment de la visite guidée du centre de détention appelé El Paso Service Processing Center (EPSPC). L'objet de ce déplacement était notamment de recueillir des informations sur l'impact en matière de droits humains de directives récentes des États-Unis en matière de migrations et d'asile sur les expulsions et les détentions de masse, sur l'accès à une procédure régulière, et sur l'application de la Loi sur les ennemis étrangers pour cibler les Vénézuéliens.

Photo de couverture © Lauren Murphy, Amnesty International États-Unis

DÉSHUMANISÉ·E·S À DESSEIN – SYNTHÈSE

> ***« Nous voulons simplement être traité·e·s comme des êtres humains[1] »***
>
> Individu en détention à l'EPSPC

Cette synthèse présente les conclusions et les observations d'Amnesty International à la suite d'une visite dans un centre de rétention migratoire au Texas, en avril 2025. Amnesty International a fait état de graves violations des droits humains contre des personnes détenues au El Paso Service Processing Center (EPSPC), dans le contexte d'une répression plus générale de l'immigration sous le gouvernement de Donald Trump. Ces conclusions reposent sur une visite guidée du site, ainsi que sur des entretiens avec des détenu·e·s sur ledit site et avec des prestataires locaux de services.

DÉTENTION ARBITRAIRE

Amnesty International a recensé de nombreux cas de personnes détenues arbitrairement, dont certaines vivant aux États-Unis depuis longtemps et d'autres ayant fait une demande d'asile. Certaines fuyaient des violences politiques, des actes de torture et les violences liées aux gangs. Nombre d'entre elles ont indiqué ne pas avoir accès à des avocat·e·s, subir des détentions prolongées sans explication, et être transférées d'un site à un autre, ce qui rend difficile la communication avec leurs proches et les personnes responsables de leur accompagnement juridique.

Amnesty International a interviewé un homme détenu à l'EPSPC qui a déclaré : « La vérité, c'est que les gens souffrent ici. Tout le monde a une histoire particulière. On nous a amené·e·s ici en avion, avec uniquement du pain et de l'eau. Ici nous n'avons pas de droits. Nous sommes des migrant·e·s, pas des criminels[2] ». Une autre personne a déclaré à Amnesty International : « Nos familles sont dans l'incertitude. J'aimerais au minimum être traité humainement[3] ».

DIFFICULTÉS D'ACCÈS À UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET À UNE PROCÉDURE RÉGULIÈRE

[1] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, El Paso Service Processing Center, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[2] Entretien d'Amnesty International avec un Vénézuélien en détention, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[3] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

Le ministère de la Justice des États-Unis a mis fin au financement de programmes d'orientation juridique à destination des immigré·e·s en détention[4]. Par conséquent, des personnes détenues à l'EPSPC n'auront plus accès à une documentation à jour leur expliquant leurs droits, car des organisations locales de plaidoyer et de services juridiques ont vu leurs subventions fédérales réduites voire complètement supprimées. La plupart des personnes détenues avec qui nous nous sommes entretenues n'avaient pas de représentation juridique, et plusieurs d'entre elles ont déclaré qu'elles étaient frustrées par les difficultés d'accès à des ressources juridiques, notamment le fait qu'on leur refuse régulièrement d'accéder à la bibliothèque juridique. D'autres ont indiqué manquer d'accès à toute forme d'information sur leur cas.

« Les gens ne comprennent pas que nos programmes [d'orientation juridique] sont vitaux, car nous informons les personnes afin qu'elles puissent déterminer ce qu'elles feront par la suite. Maintenant, la première fois que quelqu'un leur détaillera leurs droits et la procédure, ce sera devant un·e juge[5] ». Melissa López, Estrella del Paso

LES RESSORTISSANT·E·S VÉNÉZUÉLIEN·NE·S VISÉS DE FAÇON DISPROPORTIONNÉE

Le gouvernement de Donald Trump recourt à la Loi sur les ennemis étrangers de manière à cibler de façon disproportionnée les Vénézuélien·ne·s et à les assimiler à des membres de gangs sans en produire la preuve ; ces personnes sont détenues arbitrairement et expulsées illégalement en dehors de toute procédure régulière, notamment vers le Salvador, où elles font face à des conditions de détention inhumaines et au risque de torture. À l'EPSPC, des personnes ont signalé que les Vénézuélien·ne·s subissaient de façon disproportionnée des maltraitances physiques des gardes, la détention à l'isolement et le qualificatif d'« ennemis étrangers » sur la seule base de leur nationalité et de leurs tatouages, le tout en dehors de toute procédure régulière. Sous couvert d'anonymat, plusieurs personnes détenues ont détaillé que des gardes avaient menacé de les envoyer à Guantánamo ou au Salvador pour leur faire peur et les intimider, et parfois comme mesure disciplinaire.

Alejandro (le nom a été modifié pour des raisons de sécurité), un homme vénézuélien, se trouvait au centre de détention depuis environ deux mois dans une unité d'hébergement avec d'autres Vénézuéliens. Lorsqu'ils ont refusé de jouer au football avec des gardes, ces derniers se sont mis à les injurier en disant que les Vénézuélien·ne·s étaient des bon·ne·s à rien. Il y avait une dizaine de gardes et ils ont agressé trois des hommes de l'unité d'hébergement. Alejandro était l'un d'eux. Un garde l'a plaqué au sol. Ses genoux touchaient sa tête et ils lui ont donné plusieurs coups de pied. Lorsque sa conseillère juridique l'a interrogé, elle a signalé qu'il avait des coupures visibles au visage, lequel était bouffi, ainsi que des blessures à l'arrière de la tête et dans le dos.

Des responsables de l'EPSPC ont dit à l'équipe de recherche d'Amnesty International que plus personne n'était envoyé à Guantánamo, mais ils ont également déclaré que : « Nous avons envoyé l'équivalent de deux avions vers le Salvador. Parfois, nous faisons venir en avion des détenu·e·s d'autres régions des États-Unis afin de remplir ces avions, car nous ne voulons

[4] « Justice Department Ends Legal Aid Programs for Immigrants in El Paso », *CBS News*, 14 avril 2025, https://cbs4local.com/newsletter-daily/justice-department-ends-legal-aid-programs-for-immigrants-in-el-paso.

[5] Entretien d'Amnesty International avec Melissa López, Estrella del Paso, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

pas gaspiller l'argent des contribuables et nous devons veiller à ce que ces appareils soient pleins[6] ».

CONDITIONS DE DÉTENTION INHUMAINES

Amnesty International a observé que les conditions de détentions à l'EPSPC n'étaient pas conformes aux normes de détention en vigueur aux États-Unis et au niveau international. Des personnes détenues à l'EPSPC ont signalé des maltraitances physiques aux mains de gardes, le placement en détention à l'isolement, des espaces de vie surpeuplés et insalubres, en raison notamment de toilettes dysfonctionnelles, des soins médicaux insuffisants et une alimentation périmée et de piètre qualité.

« Nous voulons juste obtenir une solution le plus rapidement possible. Les gens ne dorment pas. Il fait froid la nuit. Il n'y a pas de médicaments. J'ai un goût de sang dans la gorge. Tout le monde a des problèmes intestinaux à cause de la nourriture et de la malnutrition. Nous n'avons pas accès à de l'eau potable, il fait chaud et il y a une odeur de produit chimique[7] ».
Individu en détention à l'EPSPC

Le gouvernement de Donald Trump place en détention des personnes et procède à des expulsions de masse à un rythme effréné, sans aucune préoccupation pour les droits humains, la dignité et l'obligation de rendre des comptes. Il sollicite maintenant plus de 200 milliards de dollars afin de renforcer les contrôles de l'immigration et de tripler les capacités d'accueil en centres de détention, pour ainsi atteindre 150 000 lits. Comme le détaille la présente synthèse, les mesures du gouvernement des États-Unis enfreignent de nombreuses normes internationales relatives aux droits humains, notamment le principe de non-refoulement, qui interdit de renvoyer des personnes dans des pays où elles risquent de graves violations des droits humains.

RECOMMANDATIONS

D'après les conclusions indépendantes d'Amnesty International et conformément aux obligations des États-Unis au titre du droit international relatif aux droits humains, l'organisation formule les recommandations suivantes :

1. Le Congrès ne doit pas financer le système de détention et d'expulsion massives des États-Unis, qui est contraire aux normes et au droit internationaux relatifs aux droits humains.
2. Mettre fin à la rétention migratoire de masse aux États-Unis et garantir la présomption de liberté ; veiller à ce que toute forme de détention soit rare et fasse suite à une décision individualisée, prise lorsqu'aucune autre solution n'est adaptée. Tous les sites de détention doivent être conformes aux normes et au droit en vigueur à l'échelle internationale.
3. Garantir le droit à un·e avocat·e pendant les procédures d'immigration, ainsi que l'accès à des services d'interprétation, et ce pour toutes les audiences. Veiller à ce que les organisations fournissant des services juridiques et d'autres services aux personnes en rétention migratoire bénéficient de budgets suffisants.

[6]Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC, site d'El Paso du Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE), EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[7] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

4. Garantir un retour immédiat et sans danger aux États-Unis de toutes les personnes expulsées au Salvador aux termes de la Loi sur les ennemis étrangers, de manière à assurer la poursuite de leurs démarches migratoires et leur accès à une procédure régulière.
5. Cesser sans délai de viser les Vénézuélien·ne·s et mettre fin à toute expulsion en résultant au titre de la Loi sur les ennemis étrangers, en stricte conformité avec le principe de non-refoulement.

DÉSHUMANISÉ·E·S À DESSEIN – CONCLUSIONS

> ***« Je veux simplement pouvoir défendre ma liberté[8] »***
>
> Individu en détention à l'EPSPC

(Vue du site d'e l'EPSPC) © Lauren Murphy, Amnesty International États-Unis

« Les coupes budgétaires [des services juridiques et d'information sur les droits] que le gouvernement applique visent les personnes en détention. Ce gouvernement s'emploie à placer le plus de personnes possible en détention, mais veut aussi bloquer l'accès à l'information dans les centres[9] ». Melissa López, Estrella del Paso

Pendant la visite d'Amnesty International sur le site de l'EPSPC, l'organisation a constaté un mépris généralisé pour les normes relatives aux droits humains sur un vaste ensemble d'indicateurs. Au moyen d'entretiens avec 27 hommes et femmes détenu·e·s, Amnesty International a observé que la détention de la majorité de ces personnes était arbitraire et comportait de nombreuses violations des droits humains – sur place à l'EPSPC et potentiellement sur d'autres sites aux États-Unis, et à la suite du transfert et de l'emprisonnement extraterritorial de personnes à Guantánamo et au Centre de confinement du terrorisme (CECOT), au Salvador, entre autres lieux[10]. Au fil de ces entretiens, Amnesty International a appris que des membres du Service de contrôle de l'immigration et des

[8] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[9] Entretien d'Amnesty International avec Melissa López, Estrella del Paso, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

[10] Il faut noter que les sites sont utilisés à différentes fins. Des personnes appréhendées au titre de la Loi sur les ennemis étrangers en raison d'une affiliation au gang Tren de Aragua sont envoyées au Salvador ; quand la Loi sur les ennemis étrangers n'est pas invoquée, des personnes, en majorité des Vénézuélien·ne·s, ont été envoyées à Guantánamo.

douanes (ICE) et de l'EPSPC restreignaient le droit des personnes à accéder à des ressources et services juridiques de base[11]. Le ministère de la Justice des États-Unis a par exemple mis fin au financement de programmes d'orientation juridique à destination des immigré·e·s en détention[12]. Par conséquent, des personnes détenues à l'EPSPC n'auront plus accès à une documentation à jour leur expliquant leurs droits, car des organisations locales de plaidoyer et de services juridiques ont vu leurs subventions fédérales réduites voire complètement supprimées.

Des personnes détenues à l'EPSPC ont signalé des conditions insalubres, notamment un accès restreint à des équipements propres, sûrs et sécurisés ; la contrainte de consommer des aliments périmés ; et, parfois, le risque de malnutrition en raison d'une alimentation peu variée[13]. Des personnes ont aussi déclaré qu'elles avaient un accès limité à des soins médicaux ainsi qu'aux médicaments et traitements dont elles avaient besoin[14]. Enfin, des détenu·e·s ont indiqué qu'ils/elles faisaient souvent l'objet de mesures disciplinaires arbitraires, d'agressions verbales et/ou physiques, et de détentions à l'isolement – parfois sur la seule base des « codes de couleur » d'uniformes qui catégorisent chaque personne dès son arrivée en détention selon un risque faible, modéré ou élevé. Cette classification repose sur des activités et des chefs d'accusation présumés, et non des condamnations, et se situe en dehors de tout droit à une procédure régulière accordé à toute personne aux États-Unis[15]. Amnesty International reste vivement préoccupée par l'assimilation de ressortissant·e·s vénézuélien·ne·s à des gangs et à un risque élevé sur la seule base de critères flous et en dehors de toute procédure régulière.

LA DÉTENTION ARBITRAIRE DE PERSONNES LES EXPOSANT À DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS (NON-REFOULEMENT)

Les personnes avec qui Amnesty International s'est entretenue étaient issues de divers milieux et pays d'origine, et avaient divers statuts migratoires. Certaines sollicitaient l'asile, un secours au titre de la Convention contre la torture ou du statut de protection temporaire, et d'autres vivaient aux États-Unis depuis des décennies. Une personne avec qui Amnesty International s'est entretenue vivait aux États-Unis depuis trente-huit ans et ses enfants ont la nationalité états-unienne[16]. Les personnes ayant déposé une demande d'asile ou d'autres éventuelles formes d'aide ont peu d'accès, voire aucun, à un accompagnement juridique et elles font face à des conditions de détention difficiles.

Deux femmes avec qui Amnesty International s'est entretenue ont déclaré qu'elles fuyaient des violences politiques et des actes de torture au Brésil. Elles ont signalé avoir été enlevées au Brésil par des partis politiques de l'opposition et détenues pendant dix jours. Il leur paraissait flagrant qu'elles continueraient à subir des persécutions politiques, d'où leur tentative de demander l'asile aux États-Unis. Elles sont entrées sur le territoire au niveau de Ciudad Juárez et El Paso, à la frontière avec le Mexique. Elles sont détenues depuis trois mois sans avocat·e, sans accès à de la documentation et sans pouvoir communiquer avec leurs proches[17].

> ***« Ce n'est pas une vie. Nous voulons juste comprendre ce qui se passe et connaître nos options[18] »***

[18]Entretien d'Amnesty International avec une femme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

Individu en détention à l'EPSPC

Une femme venue du Venezuela avec qui Amnesty International s'est entretenue est entrée sur le territoire des États-Unis en juin 2024 en utilisant l'application CBP One[19]. Elle a indiqué avoir reçu une décision positive à l'issue de son entretien visant à évaluer le bien-fondé de ses craintes (« credible fear interview ») en juillet 2024. Néanmoins, le Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE) l'a placée en détention et affirmé qu'elle présentait un risque de fuite, même si toute sa famille vit ici, qu'elle est en procédure d'asile et a un·e avocat·e[20].

Une femme équatorienne a raconté subir des extorsions et des menaces de mort de la part de cartels dans son pays, et être suivie par la police et des fonctionnaires de l'État en voiture banalisée. Son mari l'a gravement violentée pendant dix ans. Elle a expliqué à Amnesty International qu'elle avait reçu une réponse positive à son entretien visant à évaluer le bien-fondé de ses craintes (« credible fear interview ») et qu'elle demandait l'asile[21]. Amnesty International s'est entretenue avec trois hommes venus du Mexique. L'un d'eux avait vécu aux États-Unis pendant dix-neuf ans avant son arrestation ; un deuxième avait vécu aux États-Unis pendant vingt-quatre ans et était détenu depuis six semaines ; et le troisième vivait aux États-Unis depuis trente-huit ans et était en détention depuis six mois.

« J'ai trois enfants et ma femme travaille. Elle ne gagne que 2 000 dollars par mois, mais notre loyer est de 1 800 dollars. Comment survivra-t-elle sans moi ? Pourquoi est-ce qu'on m'a fait venir ici ? Je ne suis pas un criminel. Je n'ai pas de casier judiciaire. J'ai perdu mes droits, mon épouse, ma voiture, ma famille, tout ça parce que j'étais au volant sans permis de conduire et sans papier d'identité. Je préfèrerais être expulsé plutôt que de moisir ici indéfiniment[22] ». Homme mexicain en détention à l'EPSPC

« Que vous dire ? La plupart d'entre nous ont les mêmes problèmes. Nos familles sont affectées, car nous sommes la principale source de revenus. Nos enfants et nos femmes ont été abandonné·e·s. Nous sommes ici, car le système n'est pas bon. Aucun·e d'entre nous n'est délinquant·e. Même si la majorité d'entre nous vient de différents pays, nos histoires sont les mêmes[23] ». Homme mexicain en détention à l'EPSPC

Deux hommes venus de Colombie ont parlé à Amnesty International. Le premier était aux États-Unis depuis un an et se trouvait en détention depuis six mois ; le second vivait aux États-Unis depuis vingt-quatre ans lorsqu'il a été arrêté il y a trois mois.

---

[12] « Justice Department Ends Legal Aid Programs for Immigrants in El Paso », *CBS News*, 14 avril 2025, https://cbs4local.com/newsletter-daily/justice-department-ends-legal-aid-programs-for-immigrants-in-el-paso.

[13] Entretiens d'Amnesty International avec 27 personnes en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[14] Entretiens d'Amnesty International avec 27 personnes en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[15] Entretiens d'Amnesty International avec 27 personnes en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[16]Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[17]Entretien d'Amnesty International avec des femmes brésiliennes en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[18]Entretien d'Amnesty International avec une femme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[19] CBP One est l'application mobile servant de portail unique pour un ensemble de services relatifs au Service des douanes et de la protection des frontières (CBP). Le gouvernement de Donald Trump a mis un terme à son utilisation. Elle comportait avant un système de prise de rendez-vous pour les migrant·e·s et les demandeurs·deuses d'asile afin qu'ils et elles se présentent à un point d'entrée à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. CBP-One-A-Blessing-or-a-Trap-ENG.pdf (glossaire en anglais), AMR5190292025ENGLISH.pdf (p. 5).

[20] Entretien d'Amnesty International avec une femme vénézuélienne en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[21] Entretien d'Amnesty International avec une femme équatorienne en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[22] Entretien d'Amnesty International avec un homme mexicain en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[23] Entretien d'Amnesty International avec un homme mexicain en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

« Je suis arrivée aux États-Unis de Colombie en 2023 pour demander l'asile. Mon entretien sur le bien-fondé des craintes a eu une issue positive. J'ai demandé l'asile. Puis j'ai été arrêtée à un contrôle routier, car j'étais dans une voiture avec une personne qui avait une arme à feu dans le véhicule. J'ai été libérée, mais à ce moment-là, l'ICE m'a arrêtée. J'ai eu une audience au tribunal et j'ai renoncé à ma demande d'asile. J'ai demandé à être expulsée en Colombie. » Enceinte de six mois, elle a déclaré à Amnesty International : « Je ne peux pas rester ici plus longtemps[24] ». Femme colombienne en détention, EPSPC

Un homme équatorien a signalé qu'il vivait aux États-Unis depuis vingt ans. Il a été expulsé en 2006 puis il est revenu. Il était en détention depuis un mois.

Un homme nicaraguayen ayant résidé trente ans aux États-Unis a été arrêté le jour de son anniversaire à Miami et envoyé au site pénitentiaire de Krome en Floride, avant d'être transféré à l'EPSPC.

Amnesty International s'est entretenue avec deux hommes de République dominicaine. Le premier vivait aux États-Unis depuis trente-deux ans et avait été arrêté une semaine avant la visite d'Amnesty International, et le second avait été plusieurs fois transféré en deux mois. Dans ce type de cas, la détention arbitraire et les transferts affectent la capacité de ces personnes détenues à communiquer avec leurs proches et leurs prestataires de services juridiques.

« Ma femme est en fauteuil roulant. J'étais l'unique source de revenus. Maintenant, j'ignore complètement si elle va bien. Elle a peur de m'appeler à cause de son statut migratoire et de Trump. Je suis terriblement inquiet[25] ». Homme en détention à l'EPSPC

« Je suis passé par quatre centres de détention en deux mois. À chaque fois qu'ils me déplacent, je dois refaire les procédures, ce qui change ma date d'audience, le juge et le statut de mon cas[26] ». Homme en détention à l'EPSPC

Un Vénézuélien détenu deux fois en trois ans à l'EPSPC a déclaré à Amnesty International :

« Je suis arrivé au poste-frontière des États-Unis près d'El Paso et j'ai été placé en détention à l'EPSPC en septembre 2023. J'ai eu l'entretien sur le bien-fondé des craintes, son issue a été positive, j'ai été libéré et je suis resté à El Paso. Je travaille ici depuis, durant le traitement de ma demande d'asile. J'utilisais mon téléphone pour m'orienter quand j'étais au volant et la police m'a demandé de me ranger sur le bord de la route. À ce moment-là, la police a dit que ma voiture sentait l'alcool et qu'il y avait un pistolet démonté dans le véhicule. J'ai été inculpé de conduite sous l'emprise d'alcool et de possession d'arme à feu. Les chefs d'accusation ont été abandonnés, mais j'ai été arrêté par l'ICE dehors. Je suis à l'EPSPC depuis le 29 janvier. Lorsque j'ai été placé en détention ici [à l'EPSPC] la première fois, j'avais été bien traité, mais cette fois-ci nous sommes très mal traités. Je voudrais demander l'asile. Je rêve de partir d'ici et de retrouver ma fille de quatorze ans au Venezuela[27]. »

[24] Entretien d'Amnesty International avec une femme colombienne en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[25] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[26] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[27] Entretien d'Amnesty International avec Daniel, un Vénézuélien en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

LA DÉTENTION RESTREIGNANT LE DROIT À UNE PROCÉDURE RÉGULIÈRE ET L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET SERVICES JURIDIQUES FONDAMENTAUX

Selon les normes du Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE) en matière de détention, toutes les personnes détenues doivent avoir accès à la bibliothèque juridique, se faire aider pour la consultation de documents et pouvoir accéder à des informations juridiques[28]. Des représentant·e·s de l'EPSPC ont expliqué à Amnesty International que les individus en détention pouvaient utiliser régulièrement la bibliothèque juridique et demander à y rester plus longtemps si nécessaire, mais que ces personnes souhaitent rarement l'utiliser[29].

Amnesty International a fait état de plusieurs problématiques liées au respect d'une procédure régulière après avoir discuté avec des personnes détenues. Plusieurs de ces individus ont expliqué à Amnesty International qu'ils et elles se voyaient régulièrement refuser l'accès à la bibliothèque de droit, au motif qu'elle serait trop fréquentée. Même lorsque l'accès leur est accordé, ces personnes signalent que les ordinateurs sont très lents et anciens, et qu'il n'y a personne pour les aider avec la documentation[30]. Il faut noter qu'Amnesty International n'a vu aucun affichage du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés lors de sa visite des locaux, et des personnes détenues ont déclaré que ces recommandations n'étaient pas visibles[31]. Des personnes détenues ont évoqué leur exaspération face à la difficulté d'accéder à des ressources juridiques, à des informations sur leur cas et sur le caractère illimité de leur détention[32].

La suppression récente du programme d'orientation juridique par le ministre de la Justice[33] aura des incidences drastiques pour les personnes détenues, exacerbant le problème durable d'une absence de procédure régulière et restreignant leur accès aux formations pour connaître leurs droits ainsi qu'à un accompagnement juridique. La restriction et l'arrêt des financements pour les ressources juridiques existantes, associés à l'évolution rapide des directives en matière de statut migratoire, font que les individus en détention perdent un accompagnement juridique crucial sur leur cas. À El Paso, les prestataires de services juridiques peinent à compenser les coupes budgétaires et sont également visés parce qu'ils aident les migrant·e·s[34].

« Avec CBP One, les personnes avaient un dossier. Toutes pensaient qu'elles étaient en sûreté et qu'elles avaient des visas de travail. Puis le sol s'est dérobé sous elles. La majorité de nos services sont gratuits. Nous emmenons les personnes à leur audience, nous les aidons à retrouver des proches, nous leur donnons à manger, de l'eau, des couches, etc. Voir des piliers locaux comme Estrella del Paso perdre leurs financements et se faire décimer comme ça – il y a eu un effet dissuasif dans notre milieu. C'est sans précédent pour nous, de voir autant de souffrance humaine[35] ». Juan Ortiz, Casa Carmelita

---

[28] ICE Performance-Based Detention Standards (2016), https://www.ice.gov/doclib/detention-standards/2011/pbnds2011r2016.pdf ; ([Bibliothèque et documentation juridique :] « 1. Les détenu·e·s ont accès à une bibliothèque juridique dotée de façon suffisante, à de la documentation juridique et à des équipements (notamment la possibilité de photocopier) devant faciliter la préparation de documents. 2. Les détenu·e·s ont un accès satisfaisant (d'au moins cinq heures par semaine) à des bibliothèques juridiques, à des documents juridiques et à des équipements. »)

[29] Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC, El Paso Service Processing Center à El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[30] Entretien d'Amnesty International avec vingt-sept personnes en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[31] Entretien d'Amnesty International avec vingt-sept personnes en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[32] Entretien d'Amnesty International avec vingt-sept personnes en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[33] Ministère de la Justice des États-Unis, *Legal Orientation Program,* https://www.justice.gov/eoir/legal-orientation-program ; « Justice Department Ends Legal Aid Programs for Immigrants in El Paso », *CBS News*, 14 avril 2025, https://cbs4local.com/newsletter-daily/justice-department-ends-legal-aid-programs-for-immigrants-in-el-paso.

[34] Entretien d'Amnesty International avec Juan Ortiz, Casa Carmelita, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

[35] Entretien d'Amnesty International avec Juan Ortiz, Casa Carmelita, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

Sur les vingt-sept personnes interviewées par Amnesty International, pas plus de trois des femmes bénéficiaient de conseils juridiques, et seulement six des hommes. Les femmes ont déclaré qu'elles avaient davantage d'aide juridique gratuite avant l'élection de Donald Trump. Elles affirment que des services indispensables ont été supprimés depuis[36].

Pendant la visite d'Amnesty International à El Paso, une des organisations d'aide juridique, Estrella del Paso, venait d'apprendre que son contrat de sous-traitance pour dispenser des ateliers sur la connaissance des droits et des formations juridiques, dans le cadre du programme d'orientation juridique à l'EPSPC, avait été résilié par l'État fédéral[37].

Estrella del Paso est en activité depuis près de quarante ans à El Paso et est venue en aide à plus de 500 000 personnes. Au 11 avril 2025, ses financements affectés à des formations vitales pour les personnes détenues à l'EPSPC et à l'accompagnement de mineur·e·s non accompagné·e·s à leurs audiences judiciaires étaient révoqués. Par conséquent, d'après Melissa López, directrice exécutive, la représentation juridique de la clientèle et les formations sur la connaissance des droits ne seront plus dispensées à l'EPSPC[38]. Lorsqu'Amnesty International a demandé comment les personnes connaîtraient leurs droits ou navigueraient les complexités du système migratoire et judiciaire, Melissa López a répondu : « Il existe une vidéo du Barreau des États-Unis tournée dans les années 1980 et c'est peut-être ce qui sera montré, même si elle est dépassée. À moins qu'ils comptent sur les juges pour cette information sur les droits au début de l'audience sur le statut migratoire[39]. »

« Les gens ne comprennent pas que nos programmes sont vitaux, car nous informons les personnes afin qu'elles puissent déterminer ce qu'elles feront par la suite. Elles ont besoin de comprendre les procédures. L'ICE nous a dit qu'ils avaient besoin de cette formation, car elle aide les détenu·e·s à connaître leurs droits et à savoir comment se déroulera la procédure, pour que ces personnes soient moins paniquées, qu'elles sachent à quoi s'attendre. Maintenant, la première fois que quelqu'un leur détaillera leurs droits et la procédure, ce sera devant un·e juge[40] ». Melissa López, Estrella del Paso

[36] Entretien d'Amnesty International avec vingt-sept personnes en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[37] Entretien d'Amnesty International avec Melissa López, Estrella del Paso, El Paso (Texas), 11 avril 2025 ; « DOJ Terminates Criminal Legal Access Program for Immigrants Facing Deportation », communiqué de presse d'Estrella del Paso, 14 avril 2025, https://estrelladelpaso.org/resources-and-advocacy/news-and-media/doj-terminates-critical-legal-access-programs-for-immigrants-facing-deportation-termination-order-includes-two-estrella-del-paso-programs.

[38] Entretien d'Amnesty International avec Melissa López, Estrella del Paso, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

[39] Entretien d'Amnesty International avec Melissa López, Estrella del Paso, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

[40] Entretien d'Amnesty International avec Melissa López, Estrella del Paso, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

© Lauren Murphy, Amnesty International USA

> ***« C'est la troisième fois que Trump cherche à nous faire fermer. Il a essayé pendant son premier mandat, mais le Congrès ne l'a pas laissé faire. Malheureusement, nous sommes maintenant dans une tout autre situation[41]. »***
>
> Melissa López, Estrella del Paso

Estrella del Paso figure sur une liste de prestataires que les personnes détenues peuvent appeler gratuitement depuis plusieurs sites de détention. S'ils et elles ne peuvent pas obtenir d'avocat·e, il existe tout de même la possibilité de se faire une idée de leurs droits aux termes de la loi, ainsi que de la procédure. Pour les mineur·e·s détenu·e·s dans d'autres centres (et non à l'EPSPC), une prise en charge individuelle d'Estrella del Paso était possible. Aujourd'hui, en l'absence de financements, les équipes ne pourront plus aider les personnes les plus vulnérables parmi les détenu·e·s.

« Ces jeunes ont peur. Les refuges nous font savoir que les enfants n'arrivent pas à dormir la nuit. Avant, nous pouvions les accompagner au tribunal. Désormais, ils et elles seront seul·e·s[42] ». Melissa López, Estrella del Paso

Un prestataire local a par exemple indiqué à Amnesty International que l'évolution incessante du droit relatif à l'immigration mettait constamment à l'épreuve les personnes détenues et non détenues : « Ce qui nous préoccupe surtout, en ce moment, c'est que nos difficultés sont liées au fait que beaucoup de choses se passent sans information. Des courriers mettant fin à une liberté conditionnelle, mais sans information. Beaucoup de ces personnes sont en pleine procédure d'expulsion. Vont-elles quitter le pays puis être jugées par contumace lors des audiences ? Cela va mal se terminer. Tout est fait délibérément pour que les gens échouent.

[41] Entretien d'Amnesty International avec Melissa López, Estrella del Paso, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

[42] Entretien d'Amnesty International avec Melissa López, Estrella del Paso, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

Je ne pensais pas que nous étions comme ça dans ce pays. En tant qu'avocate, je vois que la posture consiste à faire souffrir les gens puis à ne leur donner aucun recours juridique[43]. »

« C'est comme une cage dorée, ici, à El Paso, car il y a des postes de contrôle à toutes les sorties avec l'armée, la police, etc. C'est l'un des pires endroits où être sans papier. La plupart des gens ne connaissent même pas leur statut. Beaucoup ont des demandes valides d'asile, mais renoncent par peur. Ce gouvernement veut que les gens sachent qu'il n'y a pas de procédure régulière. Les vols d'expulsion massive, les directives, etc., ont créé un effet domino. Il y a une progression naturelle en qualifiant ces migrant·e·s de "terroristes" et en banalisant la déshumanisation. Dès lors qu'une personne est classée comme terroriste ou membre d'un gang, peu importe ce qui lui arrive. Dans la mentalité états-unienne, la frontière est une déchirure, mais aussi un utérus, car c'est là que naît la stigmatisation. Nous, les Chicanos et les Mexicain·e·s, sommes les premières populations à avoir subi cette altérité à la création de ces frontières[44] ». Juan Ortiz, Casa Carmelita

Photo de James Holeman, Bataillon de recherche et sauvetage, à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Véhicule blindé (Stryker) de l'armée des États-Unis, positionné à la sortie d'El Paso. Le renforcement de la militarisation

[43] Entretien d'Amnesty International avec Melissa López, Estrella del Paso, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

[44] Entretien d'Amnesty International avec Juan Ortiz, Casa Carmelita, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

INQUIÉTUDES POUR LES VÉNÉZUÉLIEN·NE·S CIBLÉ·E·S PAR UN TRANSFERT VERS GUANTÁNAMO ET UNE EXPULSION ILLÉGALE VERS LE SALVADOR AUX TERMES DE LA LOI SUR LES ENNEMIS ÉTRANGERS

(Des gardes coupent les cheveux de 238 personnes expulsées des États-Unis vers le CECOT, au Salvador, le 16 mars 2025, Tecoluca, El Salvador.) © Getty Images, photo de l'État du Salvador

> **« Ils appellent des gens en pleine nuit pour les faire sortir des dortoirs et on ne les revoit plus jamais[45] »**
>
> Homme en détention à l'EPSPC

Après la victoire contestée de Nicolás Maduro à la présidentielle du 28 juillet 2024, Amnesty International a constaté une politique répressive assortie d'un recours systématique et généralisé aux détentions arbitraires, à la torture et aux arrestations de masse contre quiconque exprimait une différence d'opinion avec le gouvernement de Maduro au Venezuela, y compris des mineur·e·s[46]. En octobre 2022, le gouvernement de Joe Biden a mis en place un programme humanitaire fondé sur la libération conditionnelle pour les ressortissant·e·s du Venezuela, puis a étendu cette initiative aux ressortissant·e·s de Cuba, de Haïti et du

[45] Entretien d'Amnesty International avec Daniel, un Vénézuélien en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[46] Amnesty International, *Venezuela : "He Felt He Was Dead" : Torture Against Children for Political Reasons* (AMR/53/8783/2024), 28 novembre 2024, https://www.amnesty.org/en/documents/amr53/8783/2024/en/.

Nicaragua en janvier 2023, concernant jusqu'à 30 000 personnes pour chaque pays[47]. Ce programme permet à certaines personnes du Venezuela, entre autres pays, de vivre et de travailler aux États-Unis pendant deux ans pour peu qu'elles aient un parrainage aux États-Unis et qu'elles réussissent un contrôle de leurs antécédents[48]. En janvier 2025, le président Biden a prolongé de dix-huit mois le statut de protection temporaire des Vénézuélien·ne·s aux États-Unis, faisant valoir des circonstances extraordinaires et provisoires pesant sur les ressortissant·e·s du Venezuela[49]. Le gouvernement de Trump a immédiatement révoqué la prolongation du statut de protection temporaire pour ces personnes[50]. Cette révocation illégale est contestée devant la justice des États-Unis.

En amont de la visite d'Amnesty International à l'EPSPC, une équipe de recherche a rencontré des prestataires de services juridiques à El Paso, lesquels ont évoqué leurs préoccupations liées au traitement réservé à des hommes vénézuéliens à l'EPSPC : ils avaient signalé des mauvais traitements, de mauvaises conditions de détention, ainsi que des agressions physiques et verbales aux mains de gardes. Selon ces prestataires de services juridiques, deux hommes avec qui ils avaient discuté avaient été transférés à Guantánamo après leur rendez-vous[51] :

« Alejandro [le nom a été modifié pour des raisons de sécurité] se trouvait au centre de détention depuis environ deux mois. Il était logé avec d'autres hommes vénézuéliens. Le garde voulait jouer au football avec les détenus. Eux n'avaient pas envie de jouer. Lorsqu'ils ont refusé, les gardes se sont mis à les injurier en disant que les Vénézuélien·ne·s·étaient des bon·ne·s à rien. Il y avait une dizaine de gardes et ils ont agressé trois des hommes logés dans l'unité. Alejandro était l'un d'eux. Un garde l'a plaqué au sol. Ses genoux touchaient sa tête et ils lui ont donné plusieurs coups de pied. Ensuite, ils l'ont emmené dehors ainsi que d'autres personnes, et les ont laissés devant le service médical, mais aucun soin ne leur a été prodigué. Ils n'ont eu aucun accès à des soins médicaux. Il a été interdit d'appels téléphoniques. Les toilettes dans leur logement se sont bouchés et les gardes ont refusé de leur donner accès à une salle de bain, et ils sont entrés pour arracher les draps des lits en représailles. Lorsque je l'ai interrogé, il avait des coupures visibles au visage, qui était bouffi, ainsi que des blessures à l'arrière de la tête et dans le dos. Il s'est plaint de vertiges. Lorsque je suis revenue pour un autre entretien, il n'était plus là. Il avait déjà été déplacé. Les faits se sont produits le 27 janvier 2025. J'ai terminé sa prise en charge initiale le 30 janvier 2025. Le lundi précédant le 6 février 2025, les vols vers Guantánamo commençaient. Lorsque j'ai cherché son numéro au registre des étrangers, il ne figurait plus dans la base de données. Si une personne a été envoyée à Guantánamo, alors quand on cherche son numéro, il y a la mention "FL-call ICE Field Office". » Personnel de Las Americas

« Eduardo [le nom a été modifié pour des raisons de sécurité] était en centre de détention depuis quinze mois. Nous l'avons interviewé pour la première fois le 30 janvier 2025. Il nous a expliqué que dans son unité d'hébergement (où ne se trouvaient que des hommes vénézuéliens), les gardes étaient mécontents que des gens ne se mettent pas en rang pour

[47] American Immigration Council, *The Biden Administration's Humanitarian Parole Program for Cubans, Haitians, Nicaraguans, and Venezuelans: An Overview*, 31 octobre 2023, https://www.americanimmigrationcouncil.org/research/biden-administrations-humanitarian-parole-program-cubans-haitians-nicaraguans-and.

[48] Direction américaine de la citoyenneté et des services d'immigration (USCIS), *Temporary Protected Status for Venezuelans*, https://www.uscis.gov/humanitarian/temporary-protected-status/temporary-protected-status-designated-country-venezuela. (Les quatre pays sont Cuba, Haïti, le Nicaragua et le Venezuela.)

[49] Département de la sécurité intérieure (DHS), *DHS Extends Temporary Protected Status for Venezuelans*, 10 janvier 2025, https://www.dhs.gov/archive/news/2025/01/10/dhs-extend-temporary-protected-status-venezuela.

[50] Direction américaine de la citoyenneté et des services d'immigration (USCIS), *Temporary Protected Status for Venezuelans*, https://www.uscis.gov/humanitarian/temporary-protected-status/temporary-protected-status-designated-country-venezuela (pour ce groupe protégé parmi d'autres, la date limite initiale du statut de protection temporaire a été rétablie, soit une expiration en avril 2025 pour les Vénézuélien·ne·s ayant reçu ce statut en 2023 et en septembre 2025 pour les Vénézuélien·ne·s ayant reçu ce statut en 2021).

[51] Entretien d'Amnesty International via Zoom avec du personnel de Las Americas, 17 février 2025.

être comptés. L'un des capitaines l'a attrapé, l'a sorti du rang et l'a injurié. C'était le 23 janvier 2025 vers 10 h 40. Lorsqu'Eduardo a été sorti du rang, ils lui ont donné des coups de pied et lui ont dit de les retrouver dehors plus tard pour se battre. Quand Eduardo s'y est présenté, il a été menotté et ils l'ont mis à l'isolement pendant deux jours. Il a su que le capitaine avait désigné autre garde comme étant l'agresseur dans le formulaire de déclaration de l'incident. Il existe une vidéo du moment où il a été agressé et il a tenté de l'obtenir, mais on lui a dit qu'il ne l'obtiendrait pas sans son avocat. Le 10 février 2025, quand j'ai cherché son nom – il était associé au code utilisé quand ils envoient des gens à Guantánamo. Nous pensons qu'il a depuis été transféré là-bas. »[52] Personnel de Las Americas

Le 15 mars 2025, le président Trump a invoqué la Loi de 1798 sur les ennemis étrangers – utilisée la dernière fois pour justifier l'internement de Japonais·e·s dans les années 1940 – et il a déclaré que la bande criminelle vénézuélienne Tren de Aragua était une organisation terroriste étrangère qui « envahit » les États-Unis et que tous ses membres étaient désormais des « ennemis étrangers »[53]. Lors de cette déclaration, le président Trump a appelé à l'arrestation, à la détention et à l'expulsion de toute personne considérée comme un « ennemi étranger ». En réalité, le gouvernement de Trump mobilise ses vastes pouvoirs pour viser des ressortissant·e·s vénézuélien·ne·s qui cherchent à se mettre en sûreté, pour les expulser de leurs quartiers, les arrêter et les expulser sans aucune considération pour la procédure régulière ou le droit à la non-discrimination, tout en les exposant à de graves violations des droits humains, notamment des actes de torture et de persécution[54].

En dépit d'une ordonnance judiciaire[55], le gouvernement de Trump a pris des mesures pour expulser de force 238 personnes des États-Unis vers le Salvador. Les personnes transférées de force sont notamment des individus en pleine procédure judiciaire ; arrêtés alors qu'ils respectaient leurs obligations en matière d'immigration ; bénéficiant déjà de protections aux États-Unis, notamment en vertu de la Convention contre la torture ; ou qualifiés à tort de membres de gangs en raison de leurs tatouages ou de leur lien avec l'État vénézuélien d'Aragua, sans aucune autre preuve. Des agents de l'ICE ont depuis admis que « beaucoup » n'avaient aucun casier judiciaire et que certains avaient été expulsés parce qu'ils étaient jugés susceptibles de commettre des délits à l'avenir[56]. Ces transferts ne sont ni des expulsions ni des extraditions conformes à une procédure légale selon la définition du droit des États-Unis ou du droit international. Ces personnes ont été transférées sans préavis ou procédure régulière, afin semble-t-il de purger une peine de prison d'une durée indéterminée au sein d'un système où les droits humains sont systématiquement ignorés. Au regard du droit international, il s'agit de détention arbitraire prolongée. De plus, plusieurs semaines après leur expulsion, ni les autorités des États-Unis, ni celles du Salvador n'ont communiqué d'information sur l'identité des personnes expulsées vers le Salvador ou sur leur localisation, pas plus que lesdites autorités n'ont garanti la protection des droits de ces personnes ou leur

[52] Entretien d'Amnesty International via Zoom avec du personnel de Las Americas, 17 février 2025.

[53] Mesure présidentielle, 15 mars 2025, https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/03/invocation-of-the-alien-enemie[…]arding-the-invasion-of-the-united-states-by-tren-de-aragua/.

[54] Amnesty International, communiqué de presse, « Invoking Alien Enemies Act is Incredibly Cruel Move by Trump Administration », 15 mars 2025, https://www.amnestyusa.org/press-releases/invoking-alien-enemies-act-is-incredibly-cruel-move-by-trump-administration/ ; Amnesty International, communiqué de presse, « Les transferts illégaux vers le Salvador mettent des vies en danger sur fond d'état d'urgence », 25 mars 2025, https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/03/unlawful-expulsions-to-el-salvador-endanger-lives-amid-ongoing-state-of-emergency/ ; Amnesty International, action urgente, « Stop Illegal Expulsions to El Salvador », UA : 34.25 USA, https://www.amnestyusa.org/urgent-actions/urgent-action-stop-illegal-expulsions-to-el-salvador-usa-34-25/.

[55] Cour suprême des États-Unis, *Trump v. J.G.G.,* 7 avril 2025, *https://www.supremecourt.gov/opinions/24pdf/24a931_2c83.pdf*.

[56] Alex Woodwards, « *Trump Administration says "many'" Venezuelans Deported to El Salvador Prison Have No Criminal Record », The Independent*, 18 mars 2025, https://www.the-independent.com/news/world/americas/us-politics/trump-el-salvador-prison-deported-b2717582.html.

accès à un quelconque recours juridique. Par conséquent, Amnesty International considère que ces personnes ont été soumises à une disparition forcée[57].

Amnesty International a fait état de conditions inhumaines dans les centres de détention du Salvador, notamment au Centre de confinement du terrorisme (CECOT), une prison de sécurité maximale où les personnes expulsées des États-Unis se trouveraient aujourd'hui. Certaines sources font état d'une surpopulation extrême, d'un accès difficile à des soins médicaux suffisants et de mauvais traitements généralisés pouvant être assimilés à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Des organisations salvadoriennes ont signalé que plus de 300 personnes étaient mortes en détention. Certaines d'entre elles présentaient des traces manifestes de violence[58]. Le transfert de personnes détenues vers le CECOT au Salvador est contraire au principe de non-refoulement en matière de droits humains.

Le 7 avril 2025, la Cour suprême des États-Unis a rendu une décision indiquant que les personnes détenues au titre de la Loi sur les ennemis étrangers doivent bénéficier d'un préavis les informant qu'elles font l'objet d'une procédure d'expulsion selon des délais et méthodes raisonnables, afin qu'elles puissent déposer une requête en *habeas corpus* par les voies adaptées avant la survenue de ladite expulsion[59]. En dépit de cet arrêt, le gouvernement de Trump continue de traiter des personnes comme des « ennemis étrangers » et a tenté à ce jour d'envoyer des dizaines d'autres hommes vénézuéliens au Salvador[60].

Amnesty International s'est entretenue avec plusieurs personnes détenues à l'EPSPC. Sous couvert d'anonymat, elles ont détaillé que des gardes avaient menacé de les envoyer à Guantánamo ou au Salvador pour leur faire peur et les intimider, et parfois comme mesure disciplinaire. Amnesty International est particulièrement préoccupée par le fait que les Vénézuélien·ne·s soient spécifiquement visé·e·s, et par les traitements qui leur sont réservés. Les personnes détenues avec qui nous avons discuté, dont les pays d'origine étaient variés, nous ont expliqué que les Vénézuélien·ne·s subissaient de façon disproportionnée des maltraitances et la détention à l'isolement, ainsi que la qualification d'« ennemis étrangers » et une détention reposant sur une affiliation présumée à un gang – le tout en dehors de toute procédure régulière.

« Un homme a été jeté au sol et tabassé par des gardes pour avoir pris la place de quelqu'un dans la file de la cantine, puis il a été envoyé au Salvador. Un autre Vénézuélien est allé parler à des agent·e·s, puis il est revenu avec un visage complètement tuméfié. Les gardes ne maltraitent pas de façon aléatoire, mais si vous en agacez un, ils menacent de vous envoyer à Guantánamo ou au Salvador[61] ». Homme vénézuélien en détention à l'EPSPC

Amnesty International a aussi entendu auprès d'individus détenus et de prestataires locaux de service que des Vénézuélien·ne·s détenu·e·s à l'EPSPC avaient été expulsés illégalement au Salvador[62]. Un autre Vénézuélien détenu a raconté à Amnesty International que cinq autres compatriotes de son dortoir à l'EPSPC avaient été envoyés au Salvador lors du deuxième vol

[57] Amnesty International, « Les transferts illégaux vers le Salvador mettent des vies en danger sur fond d'état d'urgence », 25 mars 2025, https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/03/unlawful-expulsions-to-el-salvador-endanger-lives-amid-ongoing-state-of-emergency/ ; Amnesty International, *Lives in Limbo : Devastating Impacts of Trump's Migration and Asylum Policies* (AMR 51/9029/2025) 20 février 2025, https://www.amnesty.org/en/documents/amr51/9029/2025/en/.

[58] Amnesty International, « *El Salvador : A thousand days into the state of emergency. "Security" at the expense of human rights* », 20 décembre 2024, https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/12/el-salvador-mil-dias-regimen-excepcion-modelo-seguridad-a-costa-derechos-humanos/.

[59] Cour suprême des États-Unis, *Trump v. J.G.G.,* 7 avril 2025, *https://www.supremecourt.gov/opinions/24pdf/24a931_2c83.pdf*.

[60] « Read the Supreme Court order blocking new deportations of Venezuelans under the Alien Enemies Act », *PBS News*, 19 avril 2025, https://www.pbs.org/newshour/politics/supreme-court-blocks-for-now-new-deportations-of-venezuelans-under-alien-enemies-act.

[61] Entretien d'Amnesty International avec un Vénézuélien en détention, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[62] Entretien d'Amnesty International via Zoom avec Las Americas, 17 février 2025. Entretiens d'Amnesty International avec des personnes détenues à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

au départ des États-Unis. « Ils appellent des gens en pleine nuit pour les faire sortir des dortoirs et on ne les revoit plus jamais[63] ». Une organisation locale de services juridiques a parlé à Amnesty International d'un client du Venezuela qui avait été détenu à l'EPSPC et avait demandé à être renvoyé dans son pays d'origine après cette arrestation. Au lieu de ça, il a été envoyé à Guantánamo, puis au Centre de détention d'El Valle au Texas, puis au Salvador. Son épouse est retenue dans un autre centre et leur enfant est en famille d'accueil à El Paso[64].

Lorsque l'équipe d'Amnesty International a posé des questions sur les individus envoyés à Guantánamo, on lui a répondu que cela ne se faisait plus. « Nous avons envoyé deux avions au Salvador. Parfois, nous acheminons des détenu·e·s d'autres régions des États-Unis afin de remplir ces avions, car nous ne voulons pas gaspiller l'argent des contribuables et nous devons veiller à ce que ces appareils soient pleins[65] ».

Aux questions d'Amnesty International sur la catégorisation des personnes et l'évaluation des risques qu'elles posent, les responsables de l'EPSPC ont expliqué que, conformément aux pratiques dans la plupart des sites de détention, les détenu·e·s dit·e·s à risque faible portent un uniforme bleu, uniforme qui est orange dans le cas d'un risque modéré et rouge pour un risque élevé[66]. Généralement, lors de la prise en charge initiale au centre de détention, la menace que pose la personne en matière de sécurité est fondée sur le « casier judiciaire » et les « normes nationales de détention fondées sur la performance[67] ». Des responsables de l'EPSPC ont indiqué à Amnesty International que ces évaluations pouvaient « reposer sur des informations ou indications issues de bases de données policières, telles que les bases de la police de Los Angeles ou de New York sur les gangs et la délinquance[68] ». Si une personne arrive avec une classification de risque faible, mais qu'elle fait preuve d'un comportement agité ou agressif, le degré de risque peut être réévalué et cela impactera son unité d'hébergement, ses avantages et droits au sein du centre. C'est un point notable, car plusieurs individus détenus ont expliqué à Amnesty International que les Vénézuélien·ne·s qui sont discipliné·e·s ou considéré·e·s comme affilié·e·s à un gang portent un uniforme rouge[69].

Des individus détenus à l'EPSPC ont déclaré à Amnesty International que des Vénézuélien·ne·s étaient visé·e·s par la catégorie « risque élevé » et que des personnes étaient considérées comme affiliées à un gang parce qu'elles avaient des tatouages.

Selon une personne qui était détenue au centre depuis de nombreux mois, « ils ont débarqué en pleine nuit pour rafler tous les Vénézuélien·ne·s et les ont fait monter dans un avion. Ils étaient à peu près deux cents. Et ils ont tout simplement disparu. Je discutais avec cet homme vénézuélien de mon dortoir et, un jour, des gardes sont arrivés et ils ont commencé à prendre des photos de ses tatouages et je ne sais pas où il est. Mais maintenant, j'ai peur qu'ils pensent que je suis affilié [à un gang] parce que je parlais avec lui. Tout ça fait très peur[70] ».

---

[63] Entretien d'Amnesty International avec Daniel, un Vénézuélien en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[64] Entretien d'Amnesty International avec Las Americas, El Paso (Texas), 11 avril 2025.

[65]Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC à El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[66] Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC à El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[67] Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC à El Paso (Texas), 10 avril 2025 ; Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE), *Detention Standards Fact Sheet,* https://www.ice.gov/factsheets/ice-detention-standards.

[68] Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC à El Paso (Texas), 10 avril 2025 ; Selon le document *INS Detention Standard Detainee Classification Guidelines*, ces évaluations sont faites par des agent·e·s affecté·e·s aux prises en charge initiales puis examinées par un·e supérieur·e hiérarchique, https://www.ice.gov/doclib/dro/detention-standards/pdf/classif.pdf.

[69] Entretien d'Amnesty International avec des personnes en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[70] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

Un homme détenu à l'EPSPC depuis quatre mois a déclaré à Amnesty International : « Je n'ai pas de tatouage. J'ai un ami accusé de faire partie de Tren de Aragua à cause de ses tatouages, alors qu'il n'en a même pas. Les gardes sont racistes et sont très en colère contre les Vénézuélien·ne·s. Il n'y a personne à qui parler quand on a un problème[71] ».

Amnesty International n'a pas eu accès aux dortoirs du groupe à « risque élevé » ou aux dortoirs des hommes, car il n'y avait « pas assez de temps ». Amnesty International a eu une visite de l'unité des femmes à « risque faible », mais a observé que plusieurs des bâtiments avaient des fenêtres à barreaux, et a vu des personnes en combinaisons rouge et orange qui appuyaient leur visage contre les barreaux. Amnesty International n'a pu solliciter qu'une interview en amont avec un·e Vénézuélien·ne et, sur les quatre-vingt-et-une personnes qui s'étaient inscrites pour discuter avec l'équipe de recherche, cette dernière n'a pu rencontrer que vingt-sept personnes en raison de contraintes de temps. L'EPSPC a sélectionné sur la liste d'inscription des individus pouvant avoir un rendez-vous avec Amnesty International. Il faut souligner qu'aucun homme vénézuélien ne figurait parmi les groupes sélectionnés par les responsables du centre.

Étant donné les préoccupations citées plus haut sur l'accès difficile à des services juridiques et à une procédure régulière, le fait que l'EPSPC serve d'étape pour des transferts forcés vers Guantánamo et des expulsions illégales vers le Salvador au titre de la Loi sur les ennemis étrangers est aussi gravement inquiétant.

CONDITIONS DE DÉTENTION

À l'aune de sa visite de l'EPSPC et de ses entretiens avec des détenu·e·s, Amnesty International conclut que le site ne respecte pas les normes internationales en matière de détention (Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations unies) ou celles du Service de contrôle de l'immigration et des douanes (Normes nationales de détention fondées sur la performance)[72]. Amnesty International est préoccupée par les témoignages de maltraitances physiques et de discipline arbitraire aux mains des gardes, par le recours à la détention à l'isolement, les lieux de vie insalubres dont les toilettes sont dysfonctionnels, la consommation de nourriture périmée et faible en nutriments, l'absence d'accès à des soins médicaux suffisants, et l'assimilation des personnes détenues à un risque élevé sur la base de tatouages et du pays d'origine, ce qui a une incidence sur les conditions de détention.

CONDITIONS DE VIE INSALUBRES ET PUNITIVES, RISQUES POUR LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

L'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies) requiert que les zones où se trouvent les personnes détenues soient toujours entretenues et propres[73]. Les normes de l'ICE en matière de détention disposent que les logements doivent être propres et

[71] Entretien d'Amnesty International avec Daniel, un Vénézuélien en détention à l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[72] Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE), *2016 ICE Performance Based National Detention Standards*, https://www.ice.gov/doclib/detention-standards/2011/pbnds2011r2016.pdf ; Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies), *Règles Nelson Mandela*, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-F-ebook.pdf.

Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies), *Règles Nelson Mandela*, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-F-ebook.pdf ; [Locaux de détention :] « Tous les locaux fréquentés régulièrement par les détenus doivent être correctement entretenus et être maintenus en parfait état de propreté à tout moment » ; [Personnel pénitentiaire :] « Tous les membres du personnel pénitentiaire doivent en toute circonstance se conduire et accomplir leur tâche de telle manière que leur exemple ait une bonne influence sur les détenus et suscite leur respect ; Les membres du personnel des prisons ne doivent, dans leurs rapports avec les détenus, utiliser la force qu'en cas de légitime défense, de tentative d'évasion ou de résistance par la force ou par l'inertie physique à un ordre fondé sur la loi ou les règlements. Les membres du personnel qui recourent à la force doivent en limiter l'emploi au strict nécessaire et signaler immédiatement l'incident au directeur de la prison. »

que les personnes détenues aient accès à des toilettes vingt-quatre heures sur vingt-quatre[74]. Des individus ont signalé des conditions de vie insalubres dans les dortoirs. Pendant sa visite de l'EPSPC, Amnesty International a eu accès au dortoir des femmes du groupe à risque faible. Les douches étaient séparées par des cloisons, mais les toilettes n'avaient pas de porte. Les femmes affirment qu'il y a des caméras au-dessus des deux douches et que les gardes leur ont dit qu'ils observaient les femmes se doucher. Des hommes et des femmes en détention ont déclaré à Amnesty International qu'à certains moments, on les informe qu'ils et elles ne peuvent pas utiliser les toilettes, car un·e garde ou agent·e du genre opposé passe par là. Parfois, les détenu·e·s ne voient personne dans les parages ; c'est parfois bref, mais pas toujours, et on leur donne cette information de manière soudaine et sans préavis.

Amnesty International a rencontré des hommes des groupes dits à « risque modéré » et à « risque élevé ». Ils ont signalé qu'ils n'avaient pas le droit de se doucher pendant l'appel, qui dure parfois une à trois heures, et/ou quand l'ICE visite les locaux. Les hommes ont aussi signalé des caméras pivotantes au-dessus de la douche, et le fait qu'ils ne sont pas autorisés à utiliser les toilettes à certains moments selon les ordres des gardes. Les hommes ont aussi mentionné qu'il était difficile de dormir la nuit, car les lumières restent allumées dans les dortoirs et que les gardes écoutent souvent leur radio ou crient.

Les hommes ont par ailleurs précisé que les toilettes étaient fréquemment bouchées dans leurs unités d'hébergement. Une fois, les toilettes sont restées bouchées pendant quatre jours. Même après s'être plaints, le personnel a mis des sacs dans trois des toilettes pour les besoins, et un seul urinoir. L'eau des toilettes coulait aussi à l'endroit où ils dormaient.

NOURRITURE PÉRIMÉE ET À FAIBLE VALEUR NUTRITIVE

L'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies) exige que les personnes détenues aient accès à une alimentation ayant une valeur nutritive suffisante, ainsi qu'à de l'eau potable[75]. Des responsables de l'EPSPC ont affirmé à Amnesty International que les menus affichés dans les dortoirs étaient représentatifs de l'alimentation fournie aux détenu·e·s, c'est-à-dire un régime de 2 400 calories et des menus variés, ainsi que la prise en compte des restrictions alimentaires. « Les détenu·e·s reçoivent la même nourriture que nos militaires de Fort Bliss, juste à côté[76] ». Des personnes interviewées par Amnesty International déclarent néanmoins que ce n'est pas vrai.
« On ne nous sert aucun fruit et légume. La nourriture est très malsaine et souvent périmée. On a faim en se couchant, car le petit-déjeuner est vers 6 heures du matin, le déjeuner à 11 heures et le dîner à 16 heures[77] ». Individu en détention à l'EPSPC

[74] ICE Performance-Based Detention Standards (2016), https://www.ice.gov/doclib/detention-standards/2011/pbnds2011r2016.pdf ; « Les détenus ont accès : 1. à un nombre suffisant de toilettes, vingt-quatre heures par jour, pouvant être utilisées sans solliciter le personnel lorsque les détenus sont confinés à leur cellule ou zones de couchage. »

[75] Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies), *Règles Nelson Mandela*, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-F-ebook.pdf ; [Alimentation :] « 1. Tout détenu doit recevoir de l'administration aux heures usuelles une alimentation de bonne qualité, bien préparée et servie, ayant une valeur nutritive suffisant au maintien de sa santé et de ses forces.2. Chaque détenu doit avoir la possibilité de se pourvoir d'eau potable lorsqu'il en a besoin. »

[76] Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC à El Paso (Texas), 10 avril 2025 ; Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE), ICE Performance-Based National Detention Standards (2016), https://www.ice.gov/doclib/detention-standards/2011/pbnds2011r2016.pdf ; [Alimentation :] « Sont habituellement servis aux détenus trois repas par jour, dont au moins deux sont des repas chauds ; toutefois, l'administration du site est en mesure de modifier les horaires des repas lors de jours fériés religieux et civiques, si les principaux objectifs nutritifs sont respectés. Les horaires de la cantine ne doivent pas prévoir plus de quatorze heures entre le repas du soir et le petit-déjeuner. De l'eau potable et propre à la consommation doit être à disposition. »[Analyse nutritive :] « Un·e nutritionniste certifié·e procède à une analyse complète de l'alimentation au moins une fois par an, de manière à respecter les apports journaliers recommandés aux États-Unis, et ce pour chaque menu de la principale rotation planifiée par la personne chargée de la restauration. Le ou la nutritionniste doit certifier les menus avant qu'ils soient intégrés au planning des repas. Si nécessaire, la personne chargée de la restauration modifie le menu à la suite de l'analyse nutritionnelle afin de veiller à l'équilibre alimentaire. »

[77] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

« On peut commander autre chose à manger au magasin interne sur des tablettes si on a de l'argent, mais ce sont des petits snacks pour enfant et il n'y a qu'une livraison par semaine. S'il n'y a pas de tablette ou si elles ne marchent pas, alors nous n'avons pas cette option[78] ». Individu en détention à l'EPSPC

« Nous voulons juste obtenir une solution le plus rapidement possible. Les gens ne dorment pas. Il fait froid la nuit. Il n'y a pas de médicaments. J'ai un goût de sang dans la gorge. Tout le monde a des problèmes intestinaux à cause de la nourriture et de la malnutrition. Nous n'avons pas accès à de l'eau potable, il fait chaud et il y a une odeur de produit chimique[79] ». Individu en détention à l'EPSPC

ACCÈS INSUFFISANT AUX SOINS MÉDICAUX

L'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies) exige que les personnes en détention bénéficient d'un service médical chargé « d'évaluer, de promouvoir, de protéger et d'améliorer la santé physique et mentale des détenus, une attention particulière étant accordée à ceux qui ont des besoins spéciaux ou des problèmes de santé qui constituent un obstacle à leur réinsertion. »[80]. Les normes de l'ICE en matière de détention rendent obligatoires l'accès à des soins médicaux[81]. Des responsables de l'EPSPC ont déclaré à Amnesty International pendant la visite du site que ce dernier relevait de la catégorie des « ICE Health Service Corps (IHSC) », ayant des coûts de fonctionnement compris entre 200 et 300 millions de dollars, et que les personnes détenues avaient accès aux soins vingt-quatre heures sur vingt-quatre[82]. Le personnel médical sur place avait des titres tels que spécialiste cardiaque, spécialiste de la santé comportementale et médecin. Des responsables ont aussi cité un protocole d'accord avec des hôpitaux locaux afin d'y transporter des détenu·e·s en situation d'urgence médicale. De plus, il a été indiqué à Amnesty International qu'il était possible quotidiennement de faire appel à un·e professionnel·le de santé si besoin[83]. Toutefois, des entretiens avec des personnes détenues portent à croire que les soins médicaux à l'EPSPC ne sont pas disponibles, accessibles ou de bonne qualité.

« Nous n'avons pas accès aux soins médicaux dont nous avons besoin. Ils nous donnent de la nourriture périmée et on a tous été malades. Ils nous ont dit de boire de l'eau. L'eau est chaude et elle n'est pas potable. Elle sent mauvais. Ils n'ont pas voulu nous donner de médicaments[84] ». Femme brésilienne en détention, EPSPC

---

[78] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[79] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[80] Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies), *Règles Nelson Mandela*, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-F-ebook.pdf ; [Services de santé :] 1. « Chaque prison doit disposer d'un service médical chargé d'évaluer, de promouvoir, de protéger et d'améliorer la santé physique et mentale des détenus, une attention particulière étant accordée à ceux qui ont des besoins spéciaux ou des problèmes de santé qui constituent un obstacle à leur réinsertion. » 2. « Ce service doit être doté d'un personnel interdisciplinaire comprenant un nombre suffisant de personnes qualifiées agissant en pleine indépendance clinique, et disposer de compétences suffisantes en psychologie et en psychiatrie. Tout détenu

doit pouvoir bénéficier des soins d'un dentiste ayant les qualifications requises. »

[81] Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE), ICE Performance-Based National Detention Standards (2016), https://www.ice.gov/doclib/detention-standards/2011/pbnds2011r2016.pdf ; [Soins médicaux :] Chaque site prévoit pour sa population carcérale, directement ou par sous-traitance, les services suivants : 1. Dépistage initial en matière de santé physique et mentale, et de dentition ; 2. Services nécessaires et adaptés relatifs à la santé physique et mentale, aux soins dentaires et à la pharmacie ; 3. Médecine préventive complète et régulière, selon les recommandations sanitaires ; 4. Soins d'urgence ; 5. Médecine spécialisée ; 6. Prise en charge des plaintes de nature médicale dans les meilleurs délais ; et 7. Hospitalisation, le cas échéant. »

[82] Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC à El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[83] Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC à El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[84]Entretien d'Amnesty International avec une femme brésilienne en détention, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

« On peut demander à voir un·e infirmier·ière (il n'y a pas de médecin ici), mais quand on y va, la personne prend nos constantes, note nos symptômes sur l'ordinateur et nous renvoie dans les dortoirs. Parfois, il faut y aller trois fois pour finir par avoir un traitement, et il faut attendre une à trois semaines pour avoir des médicaments, quand on est traité[85] ». Homme mexicain en détention à l'EPSPC

« On ne peut aller voir l'infirmier·ière qu'entre 17 heures et 18 heures, pour les hommes et les femmes. Il y a 800 personnes au centre de détention[86] ». Nicaraguayen en détention à l'EPSPC

« J'ai une maladie, comme vous le voyez : mon corps est (visiblement) gonflé. J'ai demandé à l'infirmière de m'aider. Je sais que je dois avoir un problème de santé sérieux à cause de la rétention d'eau, mais elle m'a dit que tout allait bien et que je n'avais qu'à boire de l'eau[87] ».
Individu en détention à l'EPSPC

« Je souffre d'un taux élevé de cholestérol et d'hypertension. Avant mon arrestation, je voyais un·e médecin généraliste et tout allait bien. Je n'avais pas de souci. Je suis ici depuis décembre et parce que je n'ai pas de traitement, j'ai eu des problèmes : hypoglycémie, réactions négatives à des aliments, sueurs, douleurs intestinales. Quand ils ont fini par faire des analyses, j'ai appris que j'avais un ulcère gastrique. J'avais des saignements à chaque fois que j'allais aux toilettes. La première fois que je me suis plainte, on m'a dit que c'était mes règles, même si j'ai expliqué que je venais de les avoir. On ne m'a toujours pas dit clairement ce qu'il en était de ma santé. Je vis aux États-Unis depuis vingt ans et j'ai trois enfants qui ont la nationalité des États-Unis, dont une fille de sept ans[88] ».
Individu en détention à l'EPSPC

Les femmes détenues ont parlé à Amnesty International d'une femme originaire d'Afrique. « Elle est âgée et elle a un cancer. Elle était soignée pour sa cataracte et elle était à un rendez-vous pour ses yeux quand elle a été arrêtée. Elle était extrêmement maigre et elle ne mangeait que du pain. Elle n'a pas vu de spécialiste et on lui a uniquement donné des médicaments[89]. »

« J'ai eu la tuberculose en 2016 quand je suis arrivé·e aux États-Unis et que j'ai été arrêté·e. J'ai été traité·e et confiné·e à ce moment-là. Pourtant, à mon arrivée à ce centre de détention, j'ai dû passer deux mois à l'infirmerie. On ne me laissait pas partir si je ne prenais pas d'anti-tuberculeux. J'ai dû prendre des médicaments dont je n'avais pas besoin. Ça a déclenché des effets secondaires négatifs et j'ai dû prendre du Benadryl [un antihistaminique] pour compenser cette réaction[90]. »
Individu en détention à l'EPSPC

« À mon arrivée, on m'a mis sur le lit superposé. Je ne savais pas que je ronflais la nuit. Un·e autre détenu·e a fait bouillir de l'eau et me l'a jetée au visage. J'ai des brûlures sur tout le visage et mon œil est endommagé. Je n'ai pas reçu de traitement adapté[91]. »
Individu en détention à l'EPSPC

---

[85] Entretien d'Amnesty International avec un Mexicain en détention, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[86] Entretien d'Amnesty International avec un Nicaraguayen en détention, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[87] Entretien d'Amnesty International avec une personne en détention dont le pays d'origine est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[88] Entretien d'Amnesty International avec une personne en détention dont le pays d'origine est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[89] Entretien d'Amnesty International avec une personne en détention dont le pays d'origine est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[90] Entretien d'Amnesty International avec une personne en détention dont le pays d'origine est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[91] Entretien d'Amnesty International avec une personne en détention dont le pays d'origine est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

Amnesty International a pu réaliser des entretiens plus longs avec des personnes détenues qui avaient demandé à nous parler. L'une de ces personnes était une femme colombienne.

« Je suis enceinte de six mois. Ici, on ne nous donne pas à manger après 16 heures. Les gardes me disent que "c'est pour tout le monde pareil" et que "mon état n'est pas une maladie" autorisant à avoir des aliments différents des autres. Comme je suis enceinte, ils me donnent une pomme ou un cookie avec du lait à 20 heures. Parfois, si j'ai faim, les autres femmes me donnent un en-cas ou des cookies. Je vomis beaucoup et je ressens une pression à l'abdomen. Une fois par mois, ils m'emmènent faire une échographie, à part ça je n'ai reçu aucun suivi médical. Le père de mon enfant vient du New Jersey. Il a la nationalité. J'ai été arrêtée pour une infraction routière et ils m'ont embarquée. Maintenant, je veux juste sortir d'ici. Les responsables nous maltraitent parce qu'ils le peuvent, ils se comportent mal et nous parlent très mal. Je rentrerai avec plaisir en Colombie. Je ne veux pas avoir mon bébé ici[92]. »
Femme colombienne en détention, EPSPC

MESURES DISCIPLINAIRES – MALTRAITANCES PHYSIQUES, DÉTENTION À L'ISOLEMENT[93]

Selon l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, les mesures disciplinaires doivent avoir un caractère nécessaire et proportionné, et les personnes sanctionnées doivent avoir la possibilité de se défendre à la suite d'accusations portées contre elles.[94] Les normes de l'ICE en matière de détention exigent que toutes les personnes détenues reçoivent un exemplaire du manuel des détenu·e·s détaillant le règlement et les restrictions, ainsi que les conséquences disciplinaires. En outre, tout incident disciplinaire doit faire l'objet d'une enquête et la personne détenue doit être informée de ses droits relatifs à une procédure régulière.[95] Des responsables à l'EPSPC ont déclaré à Amnesty International que les mesures disciplinaires n'étaient prises qu'en cas de nécessité et qu'elles étaient proportionnées, et que toute personne sanctionnée conservait un accès à de la nourriture, un téléphone et à d'autres ressources. « S'ils causent des problèmes, oui, on doit discipliner. En général, on essaie de les séparer du meneur ou de la meneuse, de ne pas mettre en danger les autres. S'ils tabassent vraiment d'autres personnes, on les envoie dans un autre dortoir. On ne les met à l'isolement que si on ne pense pas qu'ils puissent côtoyer une autre personne, mais

[92] Entretien d'Amnesty International avec une femme colombienne en détention, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025. Nations unies, Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement et Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, *Règles Nelson Mandela*, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-F-ebook.pdf.

(Règle 28 : « Dans les prisons pour femmes, des installations spéciales doivent être prévues pour tous les soins prénatals et postnatals nécessaires. »)

[93]Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE), ICE Performance Based National Detention Standards (2016), https://www.ice.gov/doclib/detention-standards/2011/pbnds2011r2016.pdf ;

[94] Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies), *Règles Nelson Mandela*, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-F-ebook.pdf ; [Restrictions, discipline et sanctions :] 1. Toute allégation d'infraction disciplinaire commise par un détenu doit être rapidement signalée à l'autorité compétente, qui procédera sans retard indu à une enquête. 2. Les détenus doivent être informés, sans retard et dans une langue qu'ils comprennent, de la nature de l'accusation portée contre eux et doivent disposer du temps et des services nécessaires à la préparation de leur défense. 3. Les détenus doivent être autorisés à se défendre, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de l'assistance juridique lorsque les intérêts de la justice l'exigent, en particulier dans les cas disciplinaires graves. S'ils ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue dans laquelle se déroule l'audience disciplinaire, ils doivent pouvoir être gratuitement assistés par un interprète compétent. 4. Les détenus doivent pouvoir demander un contrôle juridictionnel des sanctions disciplinaires prises à leur encontre.5. Lorsqu'un manquement à la discipline est traité comme une infraction, les détenus ont droit à toutes les garanties de procédure régulière applicables en matière pénale, y compris le droit d'avoir librement accès à un conseil juridique.

[95] ICE National Performance-Based Detention Standards (2016), https://www.ice.gov/doclib/detention-standards/2011/pbnds2011r2016.pdf ; [Avertissement aux détenus :] « Le manuel du détenu ou son supplément, lequel est remis à chaque détenu à son arrivée, notifie le règlement et les actes interdits sur le site, les sanctions imposées lors d'infractions au règlement, la gradation des mesures disciplinaires, les procédures disciplinaires et les procédures d'appel à la suite de mesures disciplinaires. Les personnes détenues ont les droits suivants et en sont informées dans le manuel : 1. Le droit de ne pas subir de mauvais traitements, de châtiments corporels, d'un recours excessif ou superflu à la force, de blessures, de maladies, de dégradations de biens matériels, et de harcèlement ; 2. Le droit de ne pas subir de discrimination fondée sur l'appartenance raciale, la religion, la nationalité, le genre, l'orientation sexuelle, les capacités physiques ou mentales, ou encore les opinions politiques ; 3. Le droit de déposer plainte conformément aux procédures citées dans le manuel du détenu, sans avoir à craindre de représailles ; 4. Le droit de déposer plainte conformément à la norme citée au point "6.2 Dépôt de plainte" et aux procédures mentionnées dans le manuel du détenu. 5. Le droit de correspondre avec des personnes ou des organisations, en conformité avec la sûreté, la sécurité et le bon fonctionnement du site ; et 6. Le droit à une procédure régulière, notamment le règlement sans délai de toute question disciplinaire. »).

même dans ce cas, ils conservent un accès à leur téléphone et pas seulement aux tablettes[96]. »

Des personnes détenues à l'EPSPC ont fait de tout autres témoignages. Un homme avec qui Amnesty International s'est entretenue affirme qu'il a plusieurs fois demandé le manuel des détenu·e·s et qu'il ne l'a jamais obtenu[97].
« Il y avait plus de Vénézuélien·ne·s dans mon dortoir précédent, mais les autres Vénézuélien·ne·s ont fait grève, car on les empêchait de contacter leurs avocat·e·s ou d'avoir leur temps de loisir. Il y a eu une grève de la faim, puis ces personnes ont grimpé sur le toit du centre. L'armée est arrivée et elles ont été visées par des balles en caoutchouc. »[98]
Homme vénézuélien en détention à l'EPSPC

Amnesty International a pu réaliser des entretiens plus longs avec des personnes détenues qui avaient demandé à nous parler en privé. Parmi elles se trouvait un homme vénézuélien.

« Quand je suis arrivé, on m'a mis dans une combinaison orange. Le 29 mars, j'étais à la cafétéria, et un Haïtien et un Colombien ont touché le dos de la main d'une garde. On m'a accusé d'avoir touché sa main et j'ai été mis en détention à l'isolement. J'ai été dans une cellule à l'isolement pendant un jour, puis dans des cellules plus strictes de confinement pendant cinq jours, quand j'ai été accusé d'agression sexuelle. Ils m'ont interdit l'accès à la tablette ou au magasin interne. J'ai pleuré quand on m'a mis dans la combinaison rouge. Il y a des gardes qui me connaissent et savent que je suis une bonne personne. Je leur ai demandé de regarder les images de vidéosurveillance, mais ça n'a pas été fait. Je n'ai jamais eu la possibilité de me défendre[99]. »

Nombre de personnes interviewées par Amnesty International ont expliqué que l'un des aspects les plus durs de la détention était l'incertitude sur la durée de cette détention, et beaucoup se sont dites exaspérées, désespérées et inquiètes, ne sachant pas s'ils et elles seraient un jour informé·e·s sur leur situation. L'évolution constante du cadre juridique et politique suscite aussi chez ces personnes de la peur pour elles-mêmes et leurs familles.

« Si l'objectif est l'expulsion, ils devraient le faire rapidement, en un à trois mois. La réalité, c'est que les gens souffrent ici. Tout le monde a une histoire particulière. On nous a amené·e·s ici en avion, avec uniquement du pain et de l'eau. Ici nous n'avons pas de droits. Nous sommes des migrant·e·s, pas des criminels. »[100] Individu en détention à l'EPSPC

« Je voudrais juste que nos prières soient exaucées. Voilà ce qu'on vit, c'est comme payer pour un crime qu'on n'a pas commis. Si quelqu'un fait quelque chose de mal, expulsez la personne. Mais quand on est retenu ici sans réponses, ça laisse nos familles dans le flou.

---

[96] Entretien d'Amnesty International avec des responsables de l'EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[97] ICE National Performance-Based Detention Standards (2016), https://www.ice.gov/doclib/detention-standards/2011/pbnds2011r2016.pdf ; [Avertissement aux détenus :] « Le manuel du détenu ou son supplément, lequel est remis à chaque détenu à son arrivée, notifie le règlement et les actes interdits sur le site, les sanctions imposées lors d'infractions au règlement, la gradation des mesures disciplinaires, les procédures disciplinaires et les procédures d'appel à la suite de mesures disciplinaires. Les personnes détenues ont les droits suivants et en sont informées dans le manuel : 1. Le droit de ne pas subir de mauvais traitements, de châtiments corporels, d'un recours excessif ou superflu à la force, de blessures, de maladies, de dégradations de biens matériels, et de harcèlement ; 2. Le droit de ne pas subir de discrimination fondée sur l'appartenance raciale, la religion, la nationalité, le genre, l'orientation sexuelle, les capacités physiques ou mentales, ou encore les opinions politiques ; 3. Le droit de déposer plainte conformément aux procédures citées dans le manuel du détenu, sans avoir à craindre de représailles ; 4. Le droit de déposer plainte conformément à la norme citée au point "6.2 Dépôt de plainte" et aux procédures mentionnées dans le manuel du détenu. 5. Le droit de correspondre avec des personnes ou des organisations, en conformité avec la sûreté, la sécurité et le bon fonctionnement du site ; et 6. Le droit à une procédure régulière, notamment le règlement sans délai de toute question disciplinaire. »).

[98] Entretien d'Amnesty International avec un Vénézuélien en détention, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[99] Entretien d'Amnesty International avec Daniel, un Vénézuélien en détention, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[100] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

J'aimerais au minimum être traité humainement. En vérité, on ne devrait pas être ici. »[101]
Individu en détention à l'EPSPC

« Je vis dans ce pays depuis trente-huit ans avec une carte verte. J'ai trois enfants qui ont la nationalité des États-Unis. Lorsqu'ils sont venus me chercher, quelqu'un de ma famille a pris mes enfants. Mon enfant du milieu est atteint d'autisme. Il a été mis à la porte. Je ne sais pas où est mon fils. Je suis très inquiet pour mes enfants. J'ai la garde exclusive, car les pouvoirs publics les ont pris à leur maman. Je suis le seul qui peut les aider, et je suis coincé ici depuis sept mois. »[102] Individu en détention à l'EPSPC

« Je vis aux États-Unis depuis trente ans. Je suis venu ici du Nicaragua à l'époque de Reagan grâce à une amnistie, car ce président était opposé au communisme. Je n'ai jamais demandé d'aides sociales ou alimentaires. J'ai toujours travaillé dur. Arrêtez de faire souffrir les enfants. Mon enfant a 19 ans, mais il y a des gens ici qui ont de jeunes enfants. »[103]
Nicaraguayen en détention à l'EPSPC

[101] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[102] Entretien d'Amnesty International avec un homme en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

[103]Entretien d'Amnesty International avec un Nicaraguayen en détention dont le nom est tenu secret, EPSPC, El Paso (Texas), 10 avril 2025.

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

Contact

info@amnesty.org

amnesty.org/fr

facebook.com/
AmnestyGlobal

@Amnesty

Amnesty International
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW,
Royaume-Uni

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution – utilisation non commerciale – pas d'œuvre dérivée – 4.0 International), voir https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur le site d'Amnesty International.

Index AI : **AMR 51/9386/2025**
Publication : Mai 2025
Original : **anglais**

© Amnesty International 2025

AMNESTY INTERNATIONAL